



# L'UNAFRI a un nouveau **Directeur**

Bulletin, Octobre-Décembre 2022





# Contenu

L'UNAFRI a un nouveau Directeur .....	4
Conférence de presse.....	8
Le Japon organise une réunion sur la réduction de la récidive .....	9
<b>Séance de discussion.....</b>	<b>13</b>
Session 1: .....	13
Session 2: .....	14
Session 3: .....	15
Session 4:.....	15
Mesurer l'impact des stratégies de réduction de la récidive .....	17
ANNEXE 1 .....	18
Comment l'UNAFRI et l'Uganda Prisons Service luttent contre la récidive .....	19
Des experts se réunissent au Kenya sur les tendances en matière de drogue et défis dans la région .....	20
Un aperçu de l'UNAFEI .....	23
Répression internationale contre les réseaux du crime financier en Afrique de l'Ouest .....	24
Taux de criminalité par divers pays en 2022.....	29

# L'UNAFRI a un nouveau Directeur

Une réunion consultative de deux jours du comité d'entrevue du comité consultatif technique (TAC) de l'Institut a débuté le 25 octobre 2022 à Munyonyo, Kampala. Son mandat était, entre autres, d'interviewer les candidats de différents pays africains pour le poste de Directeur de l'UNAFRI. Elle a été présidée par Mme Rose Mutombo Kiese, Présidente du Conseil d'administration de l'Institut, qui est également Ministre de la justice et des affaires constitutionnelles en République démocratique du Congo (RDC).

L'UNAFRI est sans directeur depuis 2010. Le dernier titulaire était le Dr Masamba Sita de la RDC, qui est parti à la fin de son mandat cette année-là. Depuis lors, l'Institut n'a pas de Directeur à sa tête, bien qu'une recherche, à travers le continent africain, d'un remplaçant approprié allait son cours depuis lors.

Le financement insuffisant de l'Institut, principalement causé par le paiement tardif des contributions financières annuelles, a conduit à cette lacune. Parallèlement, tous les postes internationaux substantiels à l'Institut

--- à l'exception du Directeur adjoint et du responsable des finances et de l'administration --- sont restés vacants. Les titulaires potentiels à ces postes revendiquaient des conditions attrayantes, comparables à celles que gagnent leurs homologues dans les instituts apparentés du reste du monde.

Un Directeur titulaire à l'UNAFRI doit émaner de l'un des États membres africains à l'exception du pays hôte, l'Ouganda. En vertu du statut de l'Institut, l'Ouganda ne présente que le Directeur adjoint titulaire. Au départ du Dr Masamba, le Directeur adjoint de l'époque, John Kisembo, a repris le flambeau en tant que Directeur intérimaire. Il a servi de 2010 jusqu'à sa mort prématurée en 2019. Jusqu'à présent, l'Institut manque également d'un directeur adjoint titulaire.

De 2019 à aujourd'hui, l'attaché financier et administratif, John Sembuya Ssali, a pris les rênes en tant que Directeur intérimaire.

Au cours des 12 dernières années, caractérisées par l'absence d'un Directeur titulaire et d'un financement adéquat --- en plus d'un



La ministre de la Justice de la RD Congo, Rose Mutombo, est reçue à l'aéroport international d'Entebbe par le ministre ougandais des Affaires étrangères, le général Jeje Odongo



Mme Mutombo préside le Comité consultatif technique (TAC) de l'Institut et le Jury des entretiens à Munyonyo.

Directeur adjoint titulaire au cours des trois dernières années ---, l'Institut a traversé des périodes tumultueuses. Malgré un financement insuffisant, le Directeur intérimaire, les membres du personnel local et les consultants engagés ont maintenu l'UNAFRI à flot grâce à diverses mesures novatrices. Parmi celles-ci, il y a eu la tenue d'ateliers de formation locaux, régionaux et internationaux visant à présenter de nouvelles voies de lutte contre les crimes nationaux et supranationaux qui ont un impact négatif sur le développement économique ; et conduisent à une pauvreté abjecte, à la guerre et à d'immenses souffrances humaines.

## Le Jury de Munyonyo:

Au cours de la réunion de Munyonyo à laquelle il est fait allusion, trois candidats au poste de Directeur titulaire ont été soumis à des entretiens rigoureux. Ils venaient du Togo, du Cameroun et de la République-Unie de Tanzanie. Les membres du TAC qui ont assisté à la réunion et ont constitué le Jury d'entrevue venaient de la RD Congo, du Ghana, du Mozambique, du Malawi et de l'Ouganda. Le programme de la réunion a

été adopté.

Le Directeur intérimaire, John Sembuya Ssali, a souhaité la bienvenue à la Présidente et aux membres du TAC, au forum pour l'accomplissement du devoir vital de sélectionner le candidat qui prendrait la responsabilité de la direction de l'Institut. Lors d'une réunion précédant les entretiens, le Directeur intérimaire a salué l'équipe pour s'être présentée afin de tracer la voie à suivre pour l'Institut dans l'identification d'un Directeur titulaire. Il a présenté au Jury une liste de défis et de réussites que l'UNAFRI avait connus, en dépit de l'insuffisance de financement.

La Ministre et Présidente du Conseil, Mme Mutombo, a exprimé son plaisir pour avoir convoqué la session consultative. Elle a noté que le processus de sélection marquait la dernière partie du long voyage, depuis février 2020, lorsque le Conseil d'administration avait déclaré l'urgence pour le pourvoi du poste vacant de Directeur. Bien que le processus ait été long et fastidieux, il était agréable que les trois candidats présélectionnés pour être soumis à cet exercice crucial soient venus prendre part à l'entrevue.

Elle a chargé les membres du TAC de discuter franchement de tous les aspects, y compris la carte des points, afin d'améliorer l'intégrité de l'exercice, le rendre fiable et transparent. Elle était convaincue qu'ils seraient à la hauteur de la tâche. Elle a chargé le consultant de guider la réunion sur la méthodologie et les questions pertinentes, en vue de l'exercice d'entrevue.

Le Directeur intérimaire a proposé l'examen d'une demande du candidat de la Tanzanie, à qui il avait été conseillé de ne pas se rendre à Kampala, en raison de problèmes d'Ebola, pour être interviewé via Zoom. La Présidente a accédé à la demande.

## Consultant:

En référence à l'annonce et au grand besoin de pourvoir le poste vacant de Directeur, le Consultant avait envisagé tous les outils possibles et exploré les stratégies pour aider à identifier et faciliter la sélection du meilleur candidat. Les outils comprenaient l'expression de soi par le biais d'un CV pour s'identifier.

- (i) Ensemble de Compétences qui aident le candidat à gérer une variété de questions concernant la gestion/

gouvernance de l'Institut de manière efficace et efficiente.

- (ii) Résolution de conflit; culture générale.
- (iii) L'outil a été développé pour guider le Jury dans la sélection du meilleur candidat, sur la base: de l'expérience professionnelle et de sa pertinence par rapport au poste en question.
- (iv) Communication et personnalité.
- (v) Processus de pensée critique - pour aider à mettre en exergue la capacité d'analyse.
- (v) Connaissances sur l'Institut pour établir le niveau d'intérêt pour l'UNAFRI.
- (vii) Professionnalisme pour établir comment l'aptitude et la capacité technique des candidats peuvent correspondre aux besoins de l'Institut.
- (viii) Résolution de conflits - évaluer la capacité des candidats à résoudre des défis stressants et à créer l'harmonie.
- (ix) Culture générale – des éléments d'expertise de la réponse du candidat à des questions d'importance stratégique pour l'Institut.



*Le Directeur intérimaire John Ssembuya Ssali parcourt des documents pendant la réunion.*

La Présidente a exprimé son approbation envers les considérations réfléchies fournies par le consultant et a demandé à la plénière de discuter de la soumission.

**Ghana**, soutenu par l'Ouganda, a exprimé sa satisfaction et a proposé son adoption. La déléguée a souligné la nécessité de scruter avec attention les éléments de confiance en soi qui définissent la vision du candidat. Elle a insisté sur le fait que puisque le candidat devra gérer des membres du personnel, il doit être le plus humain possible, dans la gouvernance des ressources humaines et non humaines. Les goûts et les dégoûts du candidat ; et passe-temps – en dehors de l'environnement de travail, doivent être intéressants et inclus dans les qualités personnelles recherchées. Toutes ces qualités seraient pertinentes dans les organisations dont le candidat serait en charge et les responsabilités attendues de lui.

**L'Ouganda** a remercié les membres du Jury d'être venus pour exécuter cet exercice vital. En mettant l'accent sur la reformulation des questions, la déléguée a suggéré que certaines questions soient revues. Elle a cité des sections de la dernière question, qui, selon elle, exigeaient que le Jury demande au candidat de choisir un sujet d'intérêt, afin d'évaluer sa pertinence par rapport à la tâche du Directeur. Limiter le choix à une seule question pourrait être compromettant, surtout si un candidat avait une préférence et choisissait deux situations données pour chaque question.

La question de la présentation des candidats pour exposer sur des questions ou des considérations cruciales a été débattue et des inquiétudes quant à la possibilité de laisser au candidat le soin d'identifier la présentation qui susciterait un intérêt satisfaisant pour le Jury. Les membres ont demandé que ces préoccupations soient incluses dans l'outil par le consultant.

La Présidente a remercié les membres et a demandé au Secrétariat de faire des interventions pour guider la réunion sur les suggestions faites par le Ghana et l'Ouganda.

Le Directeur intérimaire a donné des orientations pertinentes pour faciliter l'ajustement de l'outil

**Le Mozambique** a proposé la nécessité de tenir compte de la diversité des lois dans les États membres et des questions à cet effet devaient être incluses dans l'outil, pour mettre en évidence cette réalité sur le continent africain.

**Le Ghana:** Il a été noté que les candidats n'avaient aucune influence sur leurs gouvernements. Ils étaient déjà là et il serait injuste de les ignorer à cette heure tardive en raison de la redevance financière de leur pays envers l'Institut. Cependant, elle a suggéré que lorsque le pays d'un candidat a payé, sa contribution devrait se refléter dans les avantages supplémentaires du candidat ; et des points supplémentaires pourraient être attribués.

**L'Ouganda:** Il a été noté que l'état de paiement de la contribution financière d'un État membre à l'UNAFRI ne devrait pas être une considération préalable pour un candidat. Néanmoins, cette considération a souligné la nécessité d'accorder la priorité à la mobilisation des ressources. Même si les pays des candidats n'avaient pas encore payé, il convenait de prendre soin des candidats, car ce geste inciterait leurs pays à répondre à la nécessité de verser des fonds. Les candidats devaient donc être considérés sur la base de leurs qualités individuelles et de leur aptitude à ce poste.

**Le Mozambique:** Le délégué a noté que pour engager les ministres concernés en Afrique sur des initiatives stratégiques pour soutenir l'UNAFRI, le candidat retenu devra promouvoir l'Institut dans les pays afin qu'ils puissent adhérer et continuer à soutenir leur Institut. Il a proposé que le TAC soit transformé en une structure de gouvernance permanente afin de concevoir des initiatives permettant d'assurer la continuité de la fourniture des besoins de l'Institut dans tous les pays.

La réunion s'est terminée par une note d'appréciation de la Présidente et un engagement du TAC à conduire l'exercice avec intégrité. Les entrevues ont eu lieu le lendemain, 26 octobre 2022. La Présidente analysera les résultats et examinera diverses propositions des membres du TAC. C'est là-dessus qu'elle annoncera le candidat le plus méritant. En vertu de la loi, c'est sa prérogative de nommer le nouveau Directeur, dans un futur très proche.

# CONFÉRENCE DE PRESSE

Après les entrevues, la Ministre Mutombo a donné une conférence de presse à Kampala. L'une des questions qui lui ont été posées, en sa qualité de Présidente du Conseil d'administration de l'UNAFRI, était sa réaction aux tentatives actuelles de la police ougandaise de prendre en charge les maisons résidentielles de l'Institut à Naguru, où le Directeur entrant et les autres membres du personnel expatrié sont censés rester. Elle a dit que la revendication était nouvelle pour elle, d'autant plus que le gouvernement ougandais qui avait offert des hectares de terrain et lesdites maisons à l'Institut, lors de sa création en 1989, n'avait pas encore écrit au Conseil d'administration pour révoquer l'offre. Si le gouvernement ougandais écrivait une telle lettre dans un proche avenir, a-t-elle dit, le Conseil d'administration se réunirait alors et discuterait de la question.

Les journalistes ont également cherché à savoir auprès du Directeur intérimaire, John Sembuya Ssali, pourquoi aucun Ougandais n'avait figuré parmi les candidats qui avaient été interviewés pour le poste de Directeur titulaire de l'UNAFRI. M. Ssali a expliqué qu'en vertu du Statut, l'Ouganda, en tant qu'hôte de l'Institut continental, n'était pas autorisé à présenter un candidat. Le Statut stipule que l'Ouganda ne peut avoir que le poste de Directeur adjoint. L'adjoint titulaire, M. John Kisembo, est décédé en juillet 2019.

## MINISTRES:

Mme Mutombo a ensuite eu des entretiens tête à tête avec son homologue en Ouganda, le Ministre de la Justice et des Affaires constitutionnelles, Norbert Mao, et le Ministre des Affaires étrangères, le Général Jeje Odong.



Mme Mutombo rencontre le Ministre de la Justice et des Affaires constitutionnelles, Norbert Mao, à Kampala.



# Le Japon organise une réunion sur la réduction de la récidive



*Une réunion internationale sur la manière d'optimiser l'assistance technique visant à réduire la récidive mais aussi à promouvoir des sociétés inclusives s'est terminée récemment à Tokyo, au Japon. Organisé par l'Institut des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient (UNAFEI), le forum, qui s'est déroulé du 18 au 20 octobre 2022, a attiré plusieurs délégués, dont le nôtre, Andrew Munanura, consultant juridique et en formation de l'UNAFRI.*

# Un bref aperçu:

M. MORINAGA Taro, Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient (UNAFEI), a souhaité la bienvenue aux participants et prononcé le discours d'ouverture. Les 14 experts du domaine de la prévention du crime et de la justice pénale et les 12 membres du corps professoral de l'UNAFEI qui ont participé à la réunion sont énumérés à l'annexe 1.

Mme IRIE Junko, Directrice adjointe de l'UNAFEI, a présidé la discussion. Rappelant le thème de l'événement – «Optimiser l'assistance technique pour réduire la récidive et promouvoir une société inclusive» - la Présidente a expliqué l'objectif de la réunion: l'identification des pratiques prometteuses pour réduire la récidive, la mise en œuvre des défis dans les pays en développement et le rôle de l'assistance technique pour surmonter les défis.

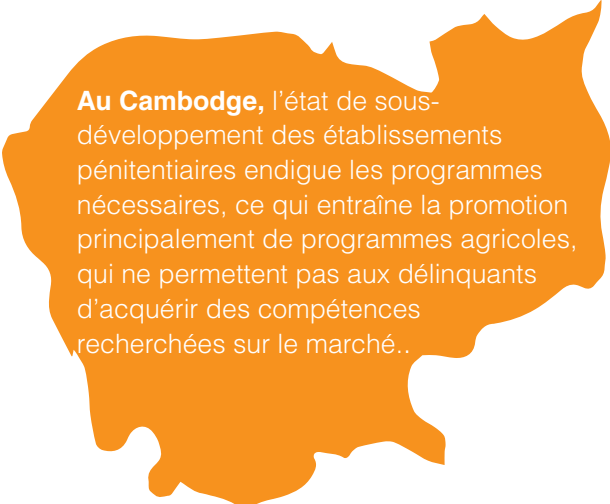
## PRESENTATIONS PAR PAYS:

Ceux-ci ont été conçus pour illustrer certaines des façons dont les systèmes de justice pénale du monde entier poursuivent leurs efforts pour prévenir le crime et promouvoir la réinsertion en réduisant la récidive. Les présentations ont identifié de nombreux défis affectant la mise en œuvre de mesures efficaces dans les pays en développement pour réduire la récidive.

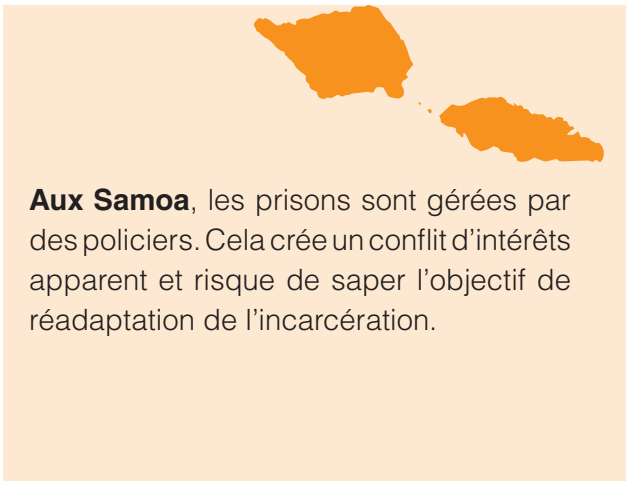
Sans surprise, la surpopulation carcérale, qui résultait principalement du recours excessif aux peines privatives de liberté et à la détention préventive prolongée, sape les environnements carcéraux de réadaptation. Les problèmes endémiques limitent la capacité des systèmes

de justice pénale à répondre à ce problème.

La capacité des systèmes de justice pénale à répondre à ce problème est limitée par des problèmes endémiques. Ceux-ci comprennent : un manque de ressources financières, d'équipements/d'installations, un nombre insuffisant de personnel et une formation adéquate. Ces défis sont exacerbés par le manque de structures administratives pour gérer les plans de mise en liberté en communauté. Les environnements carcéraux restent un obstacle important au succès – et même à la capacité de fournir – des programmes de réadaptation en milieu carcéral.



**Au Cambodge**, l'état de sous-développement des établissements pénitentiaires endigue les programmes nécessaires, ce qui entraîne la promotion principalement de programmes agricoles, qui ne permettent pas aux délinquants d'acquérir des compétences recherchées sur le marché..



**Aux Samoa**, les prisons sont gérées par des policiers. Cela crée un conflit d'intérêts apparent et risque de saper l'objectif de réadaptation de l'incarcération.



Photo de groupe des experts du PNI à l'issue de la réunion du 21 octobre 2022.



**Au Brésil**, the prevalence of organized crime within prisons undermines the rehabilitation effort.

Il est signalé au **Kenya** un manque de formation et de manuels sur les pratiques de réadaptation, problème auquel sont confrontés de nombreux pays en développement.



Les efforts visant à étendre les mesures non privatives de liberté et le soutien communautaire sont souvent contrecarrés par le manque de sensibilisation et de compréhension du public quant à l'objectif des services correctionnels au sein de la communauté. La plupart des pays ont signalé des problèmes de stigmatisation des

délinquants par la communauté ; de faible soutien politique ou de priorisation de la réadaptation des délinquants ; et de traditions et attitudes culturelles radicales à l'égard des délinquants. Les exemples comprenaient le Timor-Leste, le Cambodge et le Samoa.

*L'absence de données désagrégées et de statistiques fiables* est un problème qui affecte tous les aspects du système de justice pénale dans les pays en développement. Les données sur les arrestations, l'emprisonnement et la récidive peuvent aider les décideurs et les praticiens de l'ensemble du système à prendre de meilleures décisions en matière de réadaptation.

Malgré ces défis importants, les présentations par pays ont identifié des pratiques prometteuses visant à réduire la récidive. Le *Timor-Leste* a, à son initiative et avec l'appui de prestataires d'assistance technique, élaboré des mesures pour réduire la récidive qui comprennent des procédures de contrôle et d'évaluation, un processus de libération sous surveillance judiciaire et des stratégies de réinsertion familiale.

**Le Samoa** a eu du succès avec des programmes d'art et de peinture, qui sont peu coûteux, faciles à mettre en œuvre et peuvent générer des revenus pour le délinquant et l'établissement correctionnel grâce au partage des revenus lors de la vente de l'œuvre d'art. Le projet Graffiti, mené en partenariat avec le secteur privé, a réussi à faire prendre conscience aux jeunes de la difficulté qu'il y a à détruire les graffitis sur des bâtiments et à prévenir la pratique du graffiti en général. Enfin, bien que sous-utilisées, le Samoa a indiqué que leurs infrastructures indigènes offraient des opportunités pour un plus grand partenariat dans la réduction de la récidive grâce à des mesures communautaires.

Au **Cambodge**, les programmes de formation professionnelle en milieu carcéral et l'emploi ultérieur ont été identifiés comme des facteurs susceptibles de réduire considérablement la récidive.

Au **Kenya**, le service de probation a obtenu de plus grandes ressources en démontrant sa

valeur aux principales parties prenantes de la justice pénale (en particulier les juges) de plusieurs manières. Les rapports de sondage social sont utilisés pour évaluer les délinquants avant l'imposition d'une peine, et un contrôle social informel (famille et communauté) et une approche multidimensionnelle et multipartite sont reconnus comme essentiels pour réduire la récidive, comme le montre l'utilisation par le Kenya de volontaires communautaires de probation. L'expérience du Kenya a également démontré le rôle essentiel de la probation dans la gestion de la libération d'urgence des prisonniers pendant la pandémie de Covid-19.

Alors que le **Brésil** est confronté à des problèmes de surpopulation, des accords de non-poursuite sont utilisés pour endiguer l'incarcération. Les régimes pénitentiaires « semi-ouverts » sont également utilisés pour faciliter la réadaptation ; en favorisant le placement à l'extérieur afin que les délinquants puissent trouver un emploi.



Munanura de l'UNAFRI remet un cadeau au Directeur de l'UNAFEI, M. Morinaga Taro.

# SESSION DE DISCUSSION :

## Session 1:

### *Utilisation de mesures non privatives de liberté pour prévenir la récidive*

Alors que la surpopulation carcérale peut avoir un impact sur les pays à n'importe quel stade de développement, l'effet sur les pays en développement est particulièrement grave. Il a été noté que les mesures non privatives de liberté sont nécessaires pour décongestionner les prisons et qu'elles ont l'avantage supplémentaire d'être plus efficaces pour réadapter la plupart des délinquants ; et le maintien des liens familiaux.

La discussion a identifié les défis auxquels de nombreux pays sont confrontés dans la mise en œuvre de ces mesures:

- (i) absence d'un cadre juridique approprié (éventail insuffisant de peines et de mesures non privatives de liberté; absence de systèmes de probation et de libération conditionnelle; et absence de mesures sensibles au genre ainsi que de mesures répondant à des besoins particuliers, tels que les troubles liés à l'usage de drogues et les besoins en matière de santé mentale);
- (ii) élaboration insuffisante de directives sur la détermination de la peine qui seraient nécessaires pour éviter que les tribunaux ne s'en remettent trop aux peines privatives de liberté;
- (iii) faibles niveaux de sensibilisation et de compréhension parmi les autres intervenants clés, y compris la police, les procureurs, les autorités pénitentiaires, les décideurs et le grand public;
- (iv) infrastructure, capacité et ressources limitées;
- (v) coopération insuffisante entre les autorités compétentes avec le

secteur privé et les représentants communautaires; et

- (vi) recherche insuffisante sur l'efficacité des différentes peines et mesures.

Compte tenu de l'insuffisance relative des cadres juridiques et de la faible sensibilisation, les projets d'assistance technique peuvent nécessiter des matériels et des ateliers de formation très spécialisés, ainsi que la traduction des supports dans les langues locales. Parmi d'autres ressources précieuses figure la création ou la révision de formulaires pour aider les travailleurs sociaux et les juges à évaluer les risques et à analyser les options de traitement pour les délinquants qui bénéficieraient de sanctions ou de mesures non privatives de liberté.

La surveillance électronique a également été discutée comme une mesure pour faciliter la gestion des cas en communauté. Elle pourrait contribuer à réduire la récidive, à condition d'être utilisée, le cas échéant, en conjonction avec un soutien psychosocial et d'autres formes de soutien sur mesure, et que le risque d'élargissement du réseau soit pris en compte. La difficulté d'évaluer l'efficacité de ces approches a été discutée, et il a été suggéré que la preuve de l'efficacité est importante en raison du scepticisme que certains systèmes de justice ou décideurs ont envers les mesures non privatives de liberté en raison de la perception qu'elles n'ont pas d'effet dissuasif.

## Session 2: *Réadaptation en milieu carcéral*

Les projets et les pratiques présentés au cours de la session ont démontré l'importance cruciale des projets d'assistance technique pour aborder et apporter des améliorations significatives aux environnements carcéraux dans les pays en développement. La formation du personnel sur la mise en œuvre des Règles de Nelson Mandela, des Règles de Bangkok et d'autres règles et normes pertinentes est une première étape importante pour s'assurer que le personnel comprend et respecte les normes pertinentes en matière de droits de l'homme. Elle permet également d'identifier les écarts de performance et les priorités urgentes.

En plus de la formation, bon nombre des projets présentés portaient sur l'introduction d'outils d'évaluation et de classification des délinquants pour améliorer la sûreté et la sécurité des prisons, et pour améliorer la

capacité des agents pénitentiaires à fournir un traitement personnalisé. Des programmes de travail pénitentiaire significatifs ont également été discutés comme moyen de soutenir la réinsertion sociale des délinquants, en leur fournissant des compétences professionnelles et en augmentant leur employabilité à la sortie.

Dans un pays développé, les délinquants qui ont travaillé dans le cadre du programme du secteur pénitentiaire auraient un risque de récidive inférieur d'un tiers à celui des autres délinquants. Bien que ces programmes aient un grand potentiel dans les pays en développement, il a été observé que la création d'un environnement de réadaptation conforme aux Règles de Nelson Mandela, aux Règles de Bangkok et aux autres règles et normes pertinentes des Nations Unies est une condition préalable au succès.



*Un groupe d'experts du PNI au siège du Ministère de la Justice à Tokyo, au Japon.*

## Session 3:

### *Supervision et soutien efficaces des délinquants en communauté*

La discussion a porté sur l'importance des partenariats multipartites pour assurer un soutien efficace aux délinquants en collectivité. Le modèle de partenariat social a été introduit comme un moyen d'organiser le secteur privé pour fournir aux délinquants les connaissances, les ressources et les opportunités nécessaires pour réussir au sein de la société. Les délinquants qui bénéficiaient de ces partenariats étaient souvent fiers de leurs réalisations professionnelles et de leur réadaptation réussie. L'importance des contacts familiaux et de l'engagement continu dans la société pendant l'incarcération a également été soulignée comme moyen de faciliter la réinsertion après la libération. Cependant, les pratiques doivent être sensibles au genre et

fournir des solutions alternatives, telles que des maisons de transition, lorsque le contact familial n'est pas pratique ou est inapproprié.

Afin de promouvoir une approche multipartite et multidisciplinaire de la réadaptation et de la réinsertion des délinquants, des plans d'action nationaux et l'exigence de connaissances en matière de réadaptation des délinquants pour la certification de certains professionnels, tels que les travailleurs sociaux et les psychologues, peuvent être envisagés. De plus, les groupes de soutien par les pairs ont été discutés comme une mesure efficace pour maintenir la motivation des délinquants et les progrès vers la réadaptation tout en réintégrant la société.

## Session 4:

### *Mesurer l'impact des stratégies de réduction de la récidive*

Les présentations et les interventions ont introduit des approches sophistiquées et innovantes pour mesurer l'impact des stratégies de réduction de la récidive, telles que la démonstration de la responsabilité et de l'efficacité des programmes par le biais d'une analyse coûts-avantages. Une autre approche impliquait l'intégration de systèmes de collecte de données et l'utilisation de modèles statistiques pour l'évaluation des programmes. Étant donné que de nombreux pays en développement manquent de données fiables, une assistance technique pour soutenir la collecte de données et la compilation de statistiques sur le crime est susceptible d'ajouter une dimension durable à un système de justice pénale.

Sur la question de la définition de la « récidive », un certain scepticisme a été exprimé quant à l'adoption d'une mesure ou d'un indicateur

unique. Il a été suggéré que l'assistance technique devrait s'attacher à encourager l'adoption de définitions claires, qui peuvent varier quelque peu selon le pays, et à fournir des conseils sur l'utilisation d'une terminologie précise.

Il a également été déclaré que la délivrance de documents d'identité est un problème dans de nombreux pays en développement, ce qui entraîne le problème de l'identification des individus et de leur suivi dans le système judiciaire. En plus de l'importance des données quantitatives, il a également été observé que des données qualitatives complémentaires, que ce soit par le biais de la pratique clinique ou sous la forme d'histoires personnelles de délinquants, peuvent aider à construire un récit pour influencer les décideurs politiques et les médias sur la valeur d'une réadaptation réussie et de stratégies de réinsertion..

# RECOMMANDATIONS

Les participants ont partagé les idées suivantes sur le renforcement de l'assistance technique aux pays en développement pour soutenir leurs efforts visant à réduire la récidive:

(a) *Utilisation de mesures non privatives de liberté pour prévenir la récidive*

- (i) Provision d'une assistance par le biais d'une approche progressive qui cible la disponibilité et la qualité des mesures non privatives de liberté et la capacité de les appliquer efficacement. Cette approche peut nécessiter un examen détaillé de la législation et des politiques de détermination de la peine (par exemple, les directives en matière de détermination de la peine et de poursuites) pour s'assurer que des mesures non privatives de liberté sont disponibles, sont sensibles au genre et peuvent être correctement appliqués ; une révision du droit pénal matériel pour s'assurer que les infractions et peines pénales dépassées sont abrogées et que les sanctions, y compris les mesures et peines non privatives de liberté, sont proportionnées à l'infraction;
- (ii) Disponibilité à l'intention de principaux groupes de parties prenantes (tels que les responsables de l'application des lois, les procureurs, les juges, les agents de probation, les avocats, les victimes, les délinquants, les services sociaux ainsi que les organisations non gouvernementales et les bénévoles de communautés) des informations et d'une formation sur les fonctions et l'utilisation des mesures non privatives de liberté, par exemple, par la préparation de manuels, de boîtes à outils et d'autres ressources pratiques;
- (iii) Promotion d'une coopération plus étroite entre les décideurs de la justice pénale et les représentants des agences de services communautaires afin d'identifier et de répondre aux besoins des délinquants, en particulier les membres des populations vulnérables, et promotion de l'utilisation des processus de justice alternative et réparatrice, y compris les mécanismes de justice coutumière et des infrastructures autochtones, conformément au système juridique national et aux normes et

standards internationaux pertinents;

- (iv) Promotion de la mise en œuvre de mesures non privatives de liberté basées sur des évaluations personnalisées, qui peuvent inclure un soutien psychosocial et d'autres protocoles d'orientation des agences de justice pénale vers les agences respectives de santé, de santé mentale, de protection sociale ou autres.

(b) *Réadaptation en milieu carcéral*

- (i) Mettre l'accent sur l'amélioration des conditions carcérales et le respect substantiel des Règles de Nelson Mandela, des Règles de Bangkok et d'autres règles et normes pertinentes des Nations Unies comme base de programmes de traitement efficaces, compte tenu du fait que l'environnement carcéral a une incidence directe sur les perspectives de réadaptation et de réinsertion des détenus;
- (ii) Dispenser une formation sur les Règles de Nelson Mandela, les Règles de Bangkok et d'autres règles et normes pertinentes des Nations Unies ;
- (iii) Introduire des outils d'évaluation et de classification des délinquants pour améliorer la sûreté et la sécurité des prisons et permettre la fourniture de programmes de traitement personnalisés;
- (iv) Faciliter le contact avec la famille et les amis et optimiser les visites par l'utilisation de la technologie et d'autres moyens dans la mesure où cela est propice au maintien des liens;
- (v) Faciliter un meilleur accès au traitement et aux autres services de soutien ;
- (vi) Développer et promouvoir des programmes de formation professionnelle et de développement des compétences de vie qui ne soient pas guidés uniquement par les stéréotypes de genre existants et sans influence induite d'acteurs privés, notamment par la mise en place de programmes du secteur pénitentiaire et en partenariat avec la communauté, ce qui peut inclure le secteur privé;
- (vii) Promouvoir la coopération inter-organismes et multipartite pour assurer



la continuité des soins lorsque le délinquant passe de la détention en milieu communautaire.

(c) *Supervision et soutien efficaces des délinquants en communauté.*

- (i) Promouvoir le partenariat avec le secteur privé pour créer des opportunités d'emploi pour les délinquants ; offrir une formation à l'entrepreneuriat et des conseils aux petites entreprises pour leur permettre de créer leur propre entreprise et élargir l'accès au capital et à d'autres ressources pour la réadaptation et la réinsertion des délinquants;
- (ii) Sensibiliser le public et impliquer les parties prenantes, y compris le secteur privé, en faisant connaître les expériences positives des anciens délinquants en matière de réadaptation par l'emploi et l'entrepreneuriat, et impliquer les anciens délinquants en tant que pairs conseillers et modèles dans les programmes de réadaptation et de réinsertion;

(iii) Aider les organismes correctionnels communautaires à identifier de nouveaux partenariats communautaires, notamment avec des universités et d'autres établissements d'enseignement, des organismes de protection sociale et des bénévoles, et à les impliquer dans la réadaptation et la réinsertion des délinquants

(iv) Aider les pays à mettre en place des programmes et des services de soutien après la libération, tels que des maisons de transition, des centres de traitement de suivi, des services de gestion de cas, des programmes d'emploi et d'éducation, etc., conformément aux Règles de Tokyo;

(v) Encourager les partenariats avec des groupes de soutien par les pairs pour assurer un soutien communautaire continu au-delà de la durée de l'intervention de justice pénale

## MESURER L'IMPACT DES STRATÉGIES DE RÉDUCTION DE LA RÉCIDIVE

(i) Définir clairement la « récidive » et les termes similaires dans le cadre d'études, de rapports et de projets d'assistance technique spécifiques ;

(vi) Fournir une assistance durable et progressive (étape par étape) aux pays dans le développement de systèmes et de processus de collecte de données pour l'analyse et la publication de statistiques dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale ;

(vii) Intégrer la collecte et l'analyse de données à la mise en œuvre de projets d'assistance technique fondés sur des données probantes ;

(viii) Promouvoir des approches quantitatives pour mesurer l'efficacité des stratégies visant à réduire la récidive, améliorer les programmes de réadaptation et démontrer leur impact - des données fiables peuvent convaincre les politiciens et le public de l'impact positif d'un projet ainsi que renforcer la motivation des agents avant-gardistes à poursuivre et à développer les pratiques;

(ix) Dans le même temps, promouvoir des approches qualitatives de l'efficacité, par exemple en recueillant des histoires de succès et de défis - à la fois par et sur les délinquants - et en mettant en œuvre une stratégie médiatique professionnelle pour sensibiliser et comprendre le public.

(d) *Mesures visant à renforcer la collaboration et le partage d'informations entre les prestataires d'assistance technique*

(i) Le PNI devrait, en étroite coopération avec l'ONUDC, faciliter le partage d'informations sur les projets et pratiques d'assistance technique prometteurs dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale grâce aux réunions régulières en présentiel et d'autres forums ;

(ii) Les gouvernements, le secteur privé et les autres donateurs sont encouragés à fournir des ressources financières et autres suffisantes pour garantir la capacité des prestataires d'assistance technique à participer à ces forums de collaboration et de partage d'informations.

# ANNEXE 1

## LISTE DES PARTICIPANTS

1. Mme Jee Aei LEE, spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)
2. Mme Fumiko AKASHI, Consultante, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)
3. M. Leif VILLADSEN, Directeur adjoint, Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur le crime et la justice (UNICRI)
4. M. Andrew Karokora MUNANURA, Consultant Juridique et en Formation, Institut Africain des Nations Unies pour la Prévention du Crime et le Traitement des Délinquants (UNAFRI)
5. M. Douglas DURANCHAVARRIA, Directeur, Institut latino-américain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (ILANUD)
6. Dr Vincent Cheng YANG, Associé principal, Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice pénale (ICCLR)
7. M. Josh OUNSTED, Responsable thématique, Accès à la justice, Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire (RWI)
8. Dr. Phiset SA-ARDYEN, Directeur Exécutif, Institut thaïlandais de justice (TIJ)
9. Mme Chontit CHUENURAH, Directrice du Bureau des réglementations de Bangkok et du traitement des délinquants, Institut thaïlandais de justice (TIJ)

### (Observateurs directs)

1. Dr. Matti Tapani JOUTSEN, Conseiller spécial, Institut thaïlandais de justice TIJ
2. M. Clarence Joseph Thomsen NELSON, Président de la Cour suprême du Samoa
3. M. Severino Hunt GAÑA Jr., Directeur international, Fondation asiatique pour la prévention du crime (ACPF)

### (Participants en ligne)

1. Mme Marcella CHAN, Directrice des programmes, Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice pénale (ICCLR)
2. Dr. Mana YAMAMOTO, Expert chercheur, Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur le crime et la justice (UNICRI)

### (Faculté UNAFEI)

1. M. MORINAGA Taro, Directeur
2. Mme IRIE Junko, Directrice Adjointe
3. Mme KIDA Makiko, Professeur
4. Mme TAKAI Ayaka, Professeur
5. M. YAMANA Rompei, Professeur
6. M. KUBO Hiroshi, Professeur
7. M. OKUDA Yoshinori, Professeur
8. M. NAKAYAMA Noboru, Professeur
9. Mme MIYAGAWA Tsubura, Professeur
10. M. OTSUKA Takeaki, Professeur
11. Mme TANAKA Mii, Professeur
12. M. Tom SCHMID, Conseiller linguistique

### Veillez noter:

Les détails des efforts déployés par d'autres pays et organisations pour améliorer l'évangile de la réduction de la récidive peuvent être trouvés sur le site Web de l'UNAFRI.

# COMMENT L'UNAFRI ET L'UGANDA PRISONS SERVICE LUTTENT CONTRE LA RÉCIDIVE



Frank Baine, porte-parole du service des prisons ougandais

Alors que le monde se débat avec des idées sur la meilleure façon de réinsérer les délinquants dans leurs communautés et d'endiguer la récidive, l'UNAFRI et le Service pénitentiaire ougandais ont également émis de nouvelles idées.

- (1). L'UNAFRI a participé à un projet visant à renforcer les contacts familiaux en Ouganda. En Afrique, la stigmatisation des délinquants est un problème grave qui aboutit souvent à leur ostracisation de la société. Le projet « De la prison à la maison » constitue le fondement du programme ougandais de réadaptation et de réinsertion, tendant à ramener un délinquant dans sa communauté, et il faut une aiguille pour recoudre le tissu social déchiré.

Le projet préconisait de commencer la réadaptation dès l'incarcération et de maintenir le contact avec la famille tout au long de la peine privative de liberté. Parmi les autres mesures promues par le projet figurent la formation professionnelle des délinquants et la mise en relation des détenus avec les écoles de métiers et les universités du monde entier, la garantie que les détenus sont exposés au monde extérieur grâce à l'accès aux médias imprimés et audiovisuels, et la promotion de la communication

entre les détenus et leurs familles par le biais des travailleurs sociaux. L'UNAFRI encourage également le gouvernement ougandais à établir un cadre juridique pour les soins communautaires.

- (2). Selon le Service pénitentiaire ougandais, le taux actuel de réitération du crime ou de récidive est de 17 %. Le porte-parole, Frank Baine, a déclaré que les programmes de réadaptation comprennent :
  - (i) L'éducation formelle
  - (ii) L'éducation fonctionnelle des adultes
  - (iii) La formation professionnelle
  - (iv) L'autonomisation religieuse
  - (v) Le service conseil avec une discipline rigoureuse.

La moyenne de détenus suivant une éducation formelle est de 5 000.

La répartition des catégories de détenus est la suivante:

- Condamnés à mort 18 320 prisonniers
- Délits majeurs mais sans gravité 19 250
- Renvois majeurs 19 877
- Débiteurs 414
- **Le nombre total de prisonniers est de 74 319**

# Des experts se réunissent au Kenya sur les tendances en matière de drogue et défis dans la région

Les chefs des agences nationales de lutte contre la drogue (HONLEA), en Afrique, se sont rendus à Nairobi, au Kenya, pour une réunion d'une semaine le 8 novembre 2022 afin de réfléchir sur les tendances et défis en matière de drogue dans la région.

La 30e réunion a discuté des principales questions de politique et d'application ; les méthodes de dissimulation, la production et le trafic de drogues synthétiques ; alternatives à la condamnation ou à la punition pour des délits liés à la drogue ; et le rôle des plateformes de coopération régionale pour faciliter l'échange de renseignements exploitables.

Le forum offre une plate-forme aux praticiens pour discuter de la perspective régionale du problème de la drogue. Le Rapport mondial sur les drogues 2022 a pitié des jeunes (environ 284 millions) et des personnes âgées de 15 à 64 ans face à la prévalence de la consommation de drogue dans le monde en 2020. Ce nombre est en augmentation. On rapporte que les jeunes consomment plus de drogues que les générations précédentes. En Afrique et en Amérique latine, les moins de 35 ans représentent la majorité des patients pris en charge pour des troubles liés à l'usage de drogues, principalement pour les troubles liés à la consommation de cannabis.

La réunion a souligné l'importance de galvaniser la communauté internationale, les gouvernements, la société civile et toutes les parties prenantes à prendre des mesures urgentes pour protéger les personnes, notamment en renforçant la prévention et le traitement de la consommation de drogues, et en luttant contre l'offre de drogues illicites. Alors qu'il existe des instruments juridiques régionaux et internationaux pour la criminalisation de l'usage de drogues illicites, le problème de la drogue s'aggrave dans tous les pays et

continue de déstabiliser les économies, en particulier dans les communautés vulnérables.

A travers des interventions dédiées, la réunion a discuté des mesures de réduction de la demande et de contrôle de l'offre de drogues par davantage de moyens de dissuasion et de soins de santé mentale que par des sanctions. Dans ce cas, la réunion a discuté des options de sensibilisation du public, en mettant l'accent sur les jeunes concernant les dangers de la drogue pour leur santé et les risques qu'elle fait peser sur leur avenir ainsi que l'impact sur le développement national.

La question du trafic illicite de drogues est un phénomène mondial et a pris des proportions qui font considérablement souffrir l'Afrique en tant que source, transit et destination des drogues illicites. Il est donc impératif que les pays africains conçoivent des mesures correspondantes au niveau régional et international pour relever les défis que les drogues posent à leurs ressortissants. À cet égard, l'Afrique manque de capacités suffisantes pour faire face aux opérations illicites des cartels de la drogue.

L'impact compromettant des drogues sur la sécurité des nations, la stabilité des régions et la santé de leurs ressortissants oblige les nations à travailler ensemble pour réaliser ce qu'une seule nation ne peut envisager. Grâce à des mécanismes visant à renforcer la capacité des États membres à détecter, criminaliser et traiter les pratiques liées à la drogue, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) est le fer de lance de la fourniture de l'appui technique nécessaire à l'Afrique pour lutter contre le vice. A cet égard, la réunion a reconnu tout le travail en cours qui s'inspire de différents acteurs de la lutte contre les drogues illicites.

Cependant, il a été noté qu'il existe de nouvelles tactiques utilisées par les cartels internationaux dans le trafic de drogue, notamment leurs ingénieuses méthodes de dissimulation, qui évoluent constamment pour contourner les mécanismes de détection existants, faisant du trafic de drogue un phénomène dynamique et sophistiqué. À cet égard, la réunion a longuement débattu de la nécessité de partager les renseignements pour stimuler les opérations axées sur le renseignement et la coopération judiciaire au profit des enquêteurs et des forces de l'ordre.

Cette réunion intervient à un moment critique et les délégués ont réitéré l'engagement régional à protéger la sûreté et à assurer la sécurité des individus en intensifiant les efforts régionaux pour prévenir et contrer la culture, la production et la fabrication illicites de stupéfiants et de substances psychotropes, ainsi que les activités liées à la drogue, délinquance et violence. A travers diverses initiatives basées sur des innovations et des interventions pragmatiques, les pays africains engagent toutes les parties prenantes (secteurs public, privé, société

civile et autorités traditionnelles) à tendre la main avec des interventions professionnelles pour traiter et prévenir l'usage de drogues en raison de leurs effets néfastes sur la santé et la santé et la stabilité des communautés.

L'élan pour lutter contre l'impact des drogues a été vu dans le contexte de leur impact sur l'avenir de l'agenda de développement des continents à l'horizon 2030. Il est crucial de protéger la population vulnérable (femmes et jeunes) contre les drogues. Compte tenu de la nature transnationale du problème de la drogue, l'Afrique doit se joindre au reste du monde pour tirer parti des initiatives mondiales existantes ancrées dans la coopération régionale et internationale dans le cadre de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et des institutions connexes, UNAFRI, PNUD, OMS, Interpol. Il est envisagé que lorsque toutes ces entités mettront leurs ressources en commun, les interventions seront visiblement plus appropriées pour s'attaquer au vice, d'où la nécessité d'une collaboration institutionnelle.



Le commerce de la drogue est un commerce lucratif, organisé par des cartels et des syndicats internationaux à travers le monde, avec des incursions audacieuses dans les domaines qui les intéressent. Cela nécessite des efforts concertés des pays africains pour intercepter, détruire et sanctionner les coupables dans les rouages du trafic. Le partage de renseignements et d'expériences dans divers pays africains sera utile pour renforcer les capacités au niveau régional en vue des interceptions de drogues dissimulées en route vers leurs destinations illicites. La réunion a discuté des modalités de coopération aux niveaux informel et formel entre les autorités de lutte contre les stupéfiants à travers des plates-formes existantes et à venir afin de pulvériser les activités illicites.

Après avoir consulté les délégués, l'UNAFRI a reconnu qu'il était nécessaire de renforcer l'assistance technique et la coopération régionale en tant qu'outils d'interventions ciblées face aux tendances croissantes du trafic illicite de drogues. Il est probable que le soutien disponible des communautés

de donateurs continuera à aider l'Afrique, mais pour une stratégie significative de lutte contre les drogues illicites, les communautés africaines ont besoin d'une sensibilisation agressive associée à des facteurs qui militeront contre la pauvreté chez les jeunes. La pauvreté est considérée comme l'un des principaux facteurs incitant les jeunes à s'engager dans les opérations de trafic de drogue. Grâce à ses programmes, l'UNAFRI peut faire des interventions pertinentes adaptées à chaque pays en fonction de leurs réalités. La 30e réunion de l'HONLEA a fourni l'occasion d'évaluer les besoins dans les domaines où les besoins ont été identifiés et les opportunités de réseautage se sont manifestées avec un certain nombre d'autres organisations partenaires qui ont assisté à la réunion. L'Institut devrait collaborer avec l'Autorité nationale pour la campagne contre l'alcoolisme et la toxicomanie (NACADA) du Kenya pour mettre en œuvre certaines des résolutions prises lors de cette réunion et des réunions précédentes au niveau régional. Des consultations avec chaque partie mèneront à des sources de financement en faveur des engagements régionaux.



# Un aperçu sur

## **l'Institut des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient (UNAFEI)**

L'Institut des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient (UNAFEI) a été créé en 1962 pour promouvoir le développement rationnel des systèmes de justice pénale et la coopération mutuelle, principalement dans la région de l'Asie et du Pacifique. Les activités de l'UNAFEI se concentrent sur des cours de formation et des séminaires destinés au personnel chargé de la prévention du crime et de l'administration de la justice pénale, ainsi que sur la recherche et l'étude de la prévention du crime et du traitement des délinquants. Il organise également des ateliers spéciaux en dehors du Japon conjointement avec les gouvernements des pays participants, afin de promouvoir des mesures efficaces de lutte contre la criminalité.

En tant que membre du Réseau d'instituts (PNI) du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, l'UNAFEI a collaboré activement avec ses membres, y compris l'ONUDC. L'UNAFEI et l'ONUDC ont organisé des cours de formation, des séminaires et des ateliers sur un large éventail de questions de prévention du crime et de justice pénale. Lors de ses programmes de formation, l'UNAFEI donne régulièrement des conférences sur les instruments juridiques des Nations Unies contre le crime, la corruption et le terrorisme afin d'améliorer la compréhension des normes juridiques internationales.

L'UNAFEI organise chaque année deux cours de formation internationaux et un séminaire international pour les seniors. Le cours international de formation organisé au printemps traite principalement du traitement des délinquants, tandis que celui organisé à l'automne se concentre sur la prévention du crime et les contre-mesures pour la lutte de divers crimes. Le séminaire international senior aborde les questions contemporaines de la justice pénale. En plus d'acquérir des connaissances et des compétences au cours des sessions de formation officielles, les participants au séminaire bénéficient également de manière significative des opportunités de réseautage et d'interaction avec des professionnels de différentes régions, non seulement en Asie et dans le Pacifique, mais aussi en Afrique, en Amérique latine et en Europe.



# Répression internationale contre les réseaux du crime financier en Afrique de l'Ouest

14 Octobre 2022

**L'opération coordonnée par l'INTERPOL, qui a abouti à plus de 70 arrestations, confirme que Black Axe et d'autres groupes criminels organisés similaires opèrent dans le monde entier.**

Lyon, France : [L'arrestation de deux escrocs en ligne présumés en Afrique du Sud](#), qui a fait la une des journaux au début du mois, a été le fruit d'une opération de police mondiale coordonnée par l'INTERPOL, baptisée Opération *Jackal*, qui a mobilisé 14 pays sur quatre continents dans le cadre d'une action ciblée contre Black Axe et d'autres groupes criminels organisés d'Afrique de l'Ouest. C'est la première fois qu'INTERPOL coordonne une opération mondiale visant spécifiquement Black Axe, qui devient rapidement une menace majeure contre la sécurité dans le monde.

Black Axe et des groupes similaires sont responsables de la majorité des cyber-escroqueries financières dans le monde ainsi que de nombreux autres crimes graves, selon des preuves analysées par le Centre de lutte contre le crime financier et la lutte contre la corruption (IFCACC) de l'INTERPOL et les forces de l'ordre nationales. Rien qu'en Afrique du Sud, les deux suspects arrêtés étaient recherchés pour des escroqueries en ligne qui ont arraché 1,8 million de dollars aux victimes.

## Le moteur du crime organisé

Au cours d'une « semaine active » coordonnée (du 26 au 30 septembre), la police du monde entier a lancé des opérations de répression à l'encontre d'individus liés au groupe Black Axe,

en arrêtant des auteurs de crime ou des passeurs de fonds présumés, en perquisitionnant et en fermant des installations et en saisissant des avoirs liés à des dossiers en cours. Deux équipes d'appui opérationnel de l'INTERPOL ont également été déployées respectivement en Afrique du Sud et en Irlande pour aider à coordonner les équipes internationales de détection et de répression sur le terrain. En Italie, les *Carabinieri* ont procédé à trois arrestations à Campobasso dans le cadre de l'opération.

Au total, l'opération s'est traduite par :

- 1,2 million d'euros interceptés sur des comptes bancaires
- 75 arrestations
- 49 recherches de biens immobiliers
- 7 notices mauves d'INTERPOL, détaillant le mode opératoire criminel
- 6 notices rouges d'INTERPOL, lancées contre les fugitifs recherchés au niveau international

« Les fonds financiers illicites sont la pierre angulaire du crime organisé transnational, et nous avons été témoins de la façon dont des groupes comme Black Axe canalisent l'argent tiré des escroqueries financières en ligne vers d'autres domaines criminels, tels que la drogue et la traite des êtres humains. Il faut une réponse mondiale pour contrer ces groupes », a déclaré Stephen Kavanagh, directeur exécutif des services de police d'INTERPOL.



## Opulence de modes de vie

L'immense quantité de biens saisis, dont 12 000 cartes SIM, a fourni de nouvelles pistes d'enquête aux forces de l'ordre, générant 13 rapports analytiques et permettant à la police d'identifier plus de 70 suspects supplémentaires. Le style de vie somptueux et la cupidité de nombreux suspects - qui auraient été payés en escroquant les économies de particuliers et en se livrant à d'autres activités criminelles - ont été étalés au grand jour sur les lieux de leur arrestation. Divers biens de luxe ont été saisis, dont une propriété résidentielle, trois voitures et des dizaines de milliers d'espèces.

L'opération a également permis à l'INTERPOL de déployer avec succès son nouveau mécanisme mondial d'opposition aux paiements connu sous le nom de [Protocole de réponse rapide contre le blanchiment d'argent](#)

(ARRP), actuellement dans sa phase pilote. Utilisé dans le cadre du Groupe d'experts mondial de lutte contre le crime financier de la police INTERPOL, l'ARRP permet aux pays membres d'intercepter rapidement les produits illégaux du crime.

« L'ARRP change la donne dans la lutte contre le crime financier mondial, où la rapidité et la coopération internationale sont essentielles pour intercepter les fonds illicites avant qu'ils ne disparaissent dans les poches de passeurs de fonds à l'étranger », a déclaré Rory Corcoran, directeur de l'IFCACC. « Le groupe d'experts mondial de lutte contre le crime financier de la police INTERPOL a fait preuve d'une efficacité remarquable pour interrompre les flux financiers illicites, réunissant des experts de la cybersécurité et de la finance de tous les secteurs pour suivre et bloquer les pistes monétaires criminelles.



*L'arrestation de deux escrocs en ligne présumés en Afrique du Sud, qui a fait la une des journaux au début du mois, a été le fruit d'une opération de police mondiale coordonnée par l'INTERPOL.*

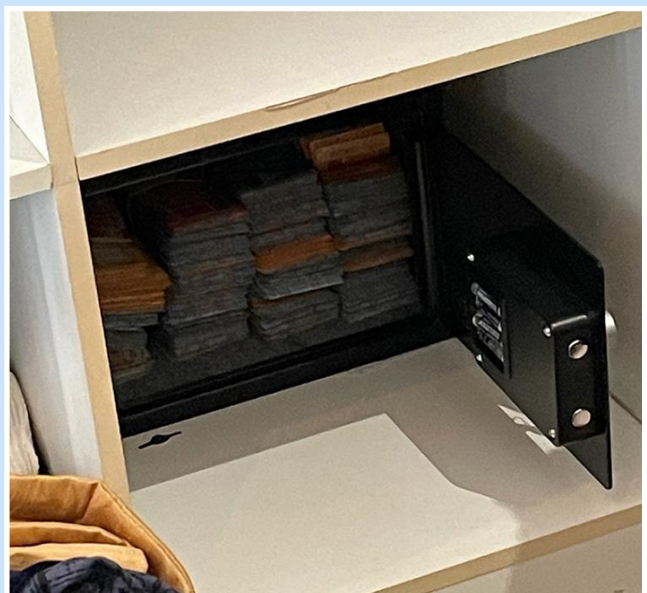
**«La fraude est transnationale, il n’y a pas de frontières»,  
a déclaré le détective surintendant Michael Cryan du Garda  
National Economic Crime Bureau irlandais, qui a participé à  
l’opération Jackal.**



*L’opération Jackal a mobilisé 14 pays sur quatre continents dans une frappe ciblée  
contre Black Axe et les groupes criminels organisés ouest-africains apparentés*



*Rien qu’en Afrique du Sud, les deux  
suspects arrêtés étaient recherchés pour des  
escroqueries en ligne qui ont extorqué 1,8  
million de dollars aux victimes.*



*Divers biens de luxe ont été saisis, dont une  
propriété résidentielle, trois voitures et des  
dizaines de milliers d’espèces.*

49 perquisitions immobilières ont été menées lors de l'opération à travers le monde.



Rien qu'en Afrique du Sud, les deux suspects arrêtés étaient recherchés pour des escroqueries en ligne qui ont extorqué 1,8 million de dollars aux victimes.



L'immense quantité de biens saisis, dont 12 000 cartes SIM, ont fourni de nouvelles pistes d'enquête aux forces de l'ordre

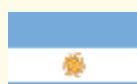


Le style de vie somptueux et la cupidité de nombreux suspects ont été étalés au grand jour

## Pas de frontières

L'opération *Jackal* fait suite à la toute première table ronde organisée par [INTERPOL et le Groupe d'action financière \(GAFI\)](#) à Singapour le mois dernier, au cours de laquelle les deux organisations ont lancé une nouvelle initiative commune visant à lutter contre les flux financiers illicites. Selon les Nations Unies, environ 2 000 milliards d'USD de fonds illicites sont blanchis chaque année à travers le système financier mondial, et il est estimé que moins de 1 % de ces fonds sont interceptés et récupérés. « La fraude est transnationale, il n'y a pas de frontières », a déclaré le détective surintendant Michael Cryan du *Garda National Economic Crime Bureau* irlandais, qui a participé à l'opération *Jackal*. « C'est un excellent exemple de ce qui peut être réalisé lorsque les forces de

police internationales coopèrent en partageant des renseignements, des informations et des preuves. En travaillant ensemble avec le soutien d'INTERPOL, les activités de ces gangs criminels peuvent être considérablement perturbées, ce qui rendra la navigation en ligne plus sûre pour tous. « L'opération *Jackal* a été menée sous l'égide du projet CEFIN, qui cible les cybercrimes financiers et est financé par la République de Corée. La liste complète des pays participants à l'opération *Jackal* est la suivante : l'Argentine, l'Australie, la Côte d'Ivoire, la France, l'Allemagne, l'Irlande, l'Italie, la Malaisie, le Nigéria, l'Espagne, l'Afrique du Sud, les Émirats arabes unis, le Royaume-Uni et les États-Unis. Les pays concernés :



[ARGENTINE](#)



[AUSTRALIE](#)



[COTE D'IVOIRE](#)



[LA FRANCE](#)



[ALLEMAGNE](#)



[IRLANDE](#)



[ITALIE](#)



[MALAISIE](#)



[NIGERIA](#)



[ESPAGNE](#)



[AFRIQUE DU SUD](#)



[EMIRATS ARABES UNIS](#)



[ROYAUME-UNI](#)



[ÉTATS UNIS](#)



[CORÉE \(Rép. de\)](#)

<https://www.interpol.int/en/News-and-Events/News/2022/International-crackdown-on-West-African-financial-crime-rings>

# Taux de criminalité par divers pays en 2022

Rang	Pays	Indice de criminalité	Population 2022
1	Venezuela	83.76	28,301,696
2	Papouasie Nouvelle Guinée	80.79	10,142,619
3	Afrique du Sud	76.86	59,893,885
4	Afghanistan	76.31	41,128,771
5	Honduras	74.54	10,432,860
6	Trinité-et-Tobago	71.63	1,531,044
7	Guyane	68.74	808,726
8	Le Salvador	67.79	6,336,392
9	Brésil	67.49	215,313,498
10	Jamaïque	67.42	2,827,377
11	Syrie	67.18	22,125,249
12	Pérou	66.72	34,049,588
13	Angola	66.48	35,588,987
14	Cameroun	65.24	27,914,536
15	Namibie	65.21	2,567,012
16	Nigeria	64.06	218,541,212
17	Bengladesh	63.9	171,186,372
18	Argentine	63.82	45,510,318
19	Porto Rico	62.84	3,252,407
20	Bahamas	62.06	409,984
21	Libye	61.78	6,812,341
22	République Dominicaine	61.02	11,228,821
23	Kenya	60.14	54,027,487
24	Biélorussie	59.58	9,534,954
25	Zimbabwe	59.3	16,320,537
26	Guatemala	58.67	17,843,908
27	Bolivie	57.77	12,224,110
28	Fidji	57.62	929,766
29	Malaisie	57.29	33,938,221
30	Colombie	56.87	51,874,024
31	Kirghizistan	56.87	6,630,623
32	Ouganda	56.12	47,249,585
33	Somalie	56.04	17,597,511
34	Mongolie	56.01	3,398,366

Rang	Pays	Indice de criminalité	Population 2022
35	Tanzanie	56	65,497,748
36	Maldives	55.34	523,787
37	Equateur	55.23	18,001,000
38	Costa Rica	54.22	5,180,829
39	Mexique	54.19	127,504,125
40	Kazakhstan	53.77	19,397,998
41	Chili	53.42	19,603,733
42	Bostwana	52.98	2,630,296
43	Algérie	52.03	44,903,225
44	France	51.99	64,626,628
45	Uruguay	51.73	3,422,794
46	Cambodge	51.13	16,767,842
47	Bélize	50.39	405,272
48	L'Iran	49.38	88,550,570
49	Paraguay	49.37	6,780,744
50	Ethiopie	49.3	123,379,924
51	Maurice	48.88	1,299,469
52	Maroc	48.66	37,457,971
53	Irak	48.42	44,496,122
54	Suède	48	10,549,347
55	Nicaragua	47.89	6,948,392
56	États-Unis	47.81	338,289,857
57	Ukraine	47.42	39,701,739
58	Ghana	46.98	33,475,870
59	Egypte	46.83	110,990,103
60	Liban	46.77	5,489,739
61	Birmanie	46.51	54,179,306
62	Moldavie	46.35	3,272,996
63	Viêt Nam	46.19	98,186,856
64	Royaume-Uni	46.07	67,508,936
65	Indonésie	45.93	275,501,339
66	Grèce	45.85	10,384,971
67	Irlande	45.51	5,023,109
68	Panama	45.15	4,408,581
69	Italie	44.85	59,037,474

Rang	Pays	Indice de criminalité	Population 2022
70	Belgique	44.58	11,655,930
71	Inde	44.43	1,417,173,173
72	Palestine	43.74	5,250,072
73	Tunisie	43.69	12,356,117
74	Zambie	43.62	20,017,675
75	Australie	43.03	26,177,413
76	Bosnie Herzégovine	42.99	3,233,526
77	Nouvelle-Zélande	42.88	5,185,288
78	Albanie	42.53	2,842,321
79	Pakistan	42.51	235,824,862
80	Philippines	42.46	115,559,009
81	Soudan	42.34	46,874,204
82	Canada	41.89	38,454,327
83	Sri Lanka	41.39	21,832,143
84	Monténégro	41.18	627,082
85	Malte	40.39	533,286
86	Russie	39.99	144,713,314
87	Jordan	39.96	11,285,869
88	Turquie	39.62	85,341,241
89	Thaïlande	39.35	71,697,030
90	Macédoine du Nord	39.12	2,093,599
91	Lettonie	38.77	1,850,651
92	Bulgarie	38.21	6,781,953
93	Serbie	38.1	7,221,365
94	Népal	36.01	30,547,580
95	Allemagne	35.79	83,369,843
96	Hongrie	34.36	9,967,308
97	Luxembourg	34.13	647,599
98	Norvège	33.72	5,434,319
99	Ouzbékistan	33.42	34,627,652
100	Koweït	33.42	4,268,873
101	Lituanie	33.42	2,750,055
102	Espagne	33.32	47,558,630
103	Azerbaïdjan	32.02	10,358,074

Rang	Pays	Indice de criminalité	Population 2022
104	Israël	31.47	9,038,309
105	Chypre	31.28	1,251,488
106	Pologne	30.5	39,857,145
107	Slovaquie	30.37	5,643,453
108	Chine	30.14	1,425,887,337
109	le Portugal	29.91	10,270,865
110	Brunéi	29	449,002
111	Cuba	28.33	11,212,191
112	Roumanie	28.3	19,659,267
113	Singapour	27.96	5,975,689
114	Finlande	27.59	5,540,745
115	Pays-Bas	27.16	17,564,014
116	Corée du Sud	26.68	51,815,810
117	Danemark	26.22	5,882,261
118	Bahreïn	25.64	1,472,233
119	L'Autriche	25.54	8,939,617
120	République tchèque	25.52	10,493,986
121	Arabie Saoudite	25.23	36,408,820
122	Rwanda	24.89	13,776,698
123	Croatie	24.59	4,030,358
124	Islande	23.75	372,899
125	Estonie	23.71	1,326,062
126	Géorgie	23.38	3,744,385
127	Arménie	22.79	2,780,469
128	Slovénie	22.28	2,119,844
129	Japon	22.19	123,951,692
130	Hong Kong	22	7,488,865
131	Suisse	21.62	8,740,472
132	Oman	20.34	4,576,298
133	île de Man	19.25	84,519
134	Taiwan	15.46	23,893,394
135	Emirats Arabes Unis	15.23	9,441,129
136	Qatar	12.13	2,695,122

Source: <https://worldpopulationreview.com/country-rankings/crime-rate-by-country>





**UNAFRI**

P.O. Box 10590,

Kampala, Uganda.

Tel: +256 - 414 - 221 119,

Email: [unafri@unafri.or.ug](mailto:unafri@unafri.or.ug), [unafriu@yahoo.co.uk](mailto:unafriu@yahoo.co.uk)

Website: [www.unafri.or.ug](http://www.unafri.or.ug)